

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 27

Artikel: Un enfant de 13 ans brûlé pour un crime de sorcellerie
Autor: J.-F.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185837>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mel, son secrétaire. A dix heures, il donne audience aux visiteurs. — Ce qu'on ne sait pas généralement et ce qui ne s'était jamais vu en France jusqu'à nos jours, c'est que le Président reçoit sans *lettre d'audience*. Vous passez entre 10 heures et midi devant l'Elysée; il vous prend la fantaisie d'aller présenter vos hommages au chef de l'Etat. Vous entrez par la grande porte et vous demandez à lui parler. Un huissier vous fait passer dans un salon d'attente, où vous inscrivez votre nom sur une liste qui est soumise tous les matins, à dix heures, au président. Il appose un trait au nom de toutes les personnes qu'il veut recevoir. Si vous n'êtes pas parmi les élus, repassez le lendemain, vous serez reçu. Le président est très expéditif.

Il est rare qu'une audience dure plus de dix minutes.

Un enfant de 13 ans brûlé pour crime de sorcellerie.

Nous extrayons des comptes du bailliage d'Avenches, de l'année 1595-1596, les faits suivants. Pierre Guédon, rémouleur, de St-Jean d'Aulps, en Savoie, avec sa femme et leur fils Pierre, âgé de 13 ans, ont été arrêtés et emprisonnés à Avenches; le père, sous l'inculpation de nombreux faits d'impiété, suivant ses propres aveux; et la mère avec leur enfant pour sorcellerie reconnue et confessée. Ils furent tous trois exécutés par le feu. Le bourreau de Neuchâtel, chargé de l'opération, a reçu 65 florins.

Les prévenus, au moment de leur arrestation, étaient porteurs de 33 florins et 6 deniers, qui ont été saisis au profit du fisc. On voit souvent figurer dans les recettes des sommes payées par les enfants et héritiers des suppliciés pour frais relatifs à la détention et à l'exécution.

On payait chaque année à des entrepreneurs, à Faoug, la somme de 77 florins pour la fourniture du bois et de la paille employés pour le supplice du feu. Les exécutions tant par le glaive, la corde, que par le feu étaient très fréquentes dans le Pays de Vaud à cette époque: elles montaient à environ trois par année, en moyenne, dans le petit bailliage d'Avenches. Ce pendant, en 1592, il y eut huit exécutions tant à Avenches qu'à Cudrefin.

La mort par le glaive était réservée à ceux qui commettaient des meurtres, des vols importants ou qui attentaient à la sûreté de l'Etat; celle par la corde, aux larrons et voleurs ordinaires; celle par le feu, aux hérétiques et sorciers. Enfin, les incendiaires, après avoir subi la mort par le fer ou la corde, étaient ensuite brûlés.

Les sujets qui changeaient de religion étaient bannis et leurs biens confisqués au profit du fisc.

J.-F. P.

Le chien marin.

Genève, le 30 juin 1880.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez raconté dans votre précédent numéro

l'histoire d'un mariage fait par un chien, qui me rappelle celle d'un chien marin, non moins intelligent, exposé dans une ménagerie à Genève en 1842. Tout le monde admirait la science de ce curieux animal. Il assemblait spontanément toutes les lettres de l'alphabet et en formait des mots. Il calculait et savait les quatre règles, jouait aux dames et faisait sa partie de piquet.

Aussi partout le chien marin était-il proclamé comme une merveille. Les savants se livraient à des dissertations zoologiques et un professeur fit à son sujet une brochure assez volumineuse.

Chaque jour l'affluence devenait plus considérable, chacun voulant voir cette rareté de la race canine. Malheureusement les spectateurs ne purent jamais contempler que la moitié de son corps, car l'autre moitié était constamment plongée dans un bassin rempli d'eau jusqu'au bord. On sait du reste que ces animaux ne vivent que dans l'eau. Un beau soir, pendant que le chien donnait sa cinquantième représentation, le feu éclata tout à coup dans la baraque qui lui servait de théâtre.

— Au feu!... Au feu!... Ce fut le cri général. Tous les spectateurs s'enfuirent épouvantés. Le chien marin, seul dans son bassin, regardait autour de lui d'un air inquiet; il cherchait des yeux son maître, mais en vain; celui-ci, saisi d'effroi, avait également pris la fuite. Alors l'animal se précipite hors du bassin, et veut s'échapper par une petite porte latérale, quand un homme se présente. C'était un des pompiers occupés à éteindre l'incendie. Il saisit le chien marin par la crinière.

Ordinairement la frayeur paralyse la langue. Chez notre chien, ce fut le contraire; il se mit à parler.

— Mille tonnerres! s'écrie le pompier, qu'est-ce que cela signifie? Le chien marin qui parle!

— Ah mon cher monsieur, dit l'animal, lâchez-moi; vous vous trompez, je ne suis pas un chien marin.

— Qu'êtes-vous donc?

— Je suis un pauvre père de famille chargé de sept enfants.

On se rendit bientôt maître du feu et une enquête de la police ne tarda pas à constater que le chien marin n'était autre qu'un tailleur sans ouvrage, qui, poussé par le besoin, s'avisait de jouer le rôle d'un chien marin en s'affublant de la peau de cet animal. Depuis deux ans déjà, il gagnait sa vie à ce triste métier.

(Un abonné).

On dinà d'hôtet.

Dzaquies Matolon, lo tiolâi, avâi sa felhie Janette ein serviço à Paris tandi la guierra, et qu'ein avâi rudo eindourâ dâo teimps dâo siège; assebin quand Matolon ein parlâvê et l'ein parlâvê soveint, lè ge lâi pliorâvont dâo tant que cein lâi fasâi maubin.

On dzo que l'étâi z'u pè Lozena po dévezâ à n'on monsu à quoui dévessâi fourni onna masse de tiolès, cé monsu lo vâo fêrè dinâ, mâ coumeint sa